

RÉSOLUTION N° 654

RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2019 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 700 (19), “Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et de permettre à celui-ci d’avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l’obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l’IICA ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité exécutif.

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2019 de la CCSQG.
2. De prier le directeur général d’envisager de convoquer une réunion présentielle de la CCSQG en 2020, en tenant compte des coûts et des bénéfices d’une telle manifestation pour les pays membres.